

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal | Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNED NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an 3 fr.
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

Inscriptions sur Calicots en tous genres

L. SCALIER prévient les habitants que pour cause d'agrandissement ses Ateliers sont transférés **24, Rue de Marly**

Pour les Commandes et Renseignements S'ADRESSER à RUEIL **9 et 11, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE**

ENSEIGNES

Grand Magasin de Chaussures **56, Rue du Chemin-de-Fer, 56**

Ancienne Maison FROMONT **MAUMONT, Succ^r**

Chaussures de fatigue et de luxe Spécialité pour Dames, Fillettes et Enfants

CAPITAUX POUR TOUS

Argent de suite à Négociants et Industriels sur signature, Ouvertures de Crédit, Bordereaux de valeurs commerciales, Comptes à demi, Echanges de Signatures, Prêts sur toutes garanties, sur Successions et sur Fonds de Commerce, Achat de toutes sortes de Créances. — Rien à payer d'avance. — Achat au comptant de tous genres de Marchandises. — Discretion et Célérité.

Ecrire à Raymond CHEVALLIER, 47, rue Vivienne, Paris.

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente à l'Usine **PRIX DU COKE** rendu en Cave

| | | | |
|-------------|------|------|--|
| Coke N° 0 | 1 85 | 1 95 | Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande |
| N° 1 | 1 85 | 1 95 | |
| gros criblé | 1 75 | 1 85 | |
| Grésillon | 0 85 | 0 95 | |

Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 0,10

DÉPURATIF DU SANG

Eczéma, Clous, Dartres, Maladies de Peau, Démangeaisons

Guérison radicale par l'emploi DU **DÉPURATIF VÉGÉTAL POMMADE SOUVERAINE DE SAINT-LOUIS**

Le flacon, 2 v. — 3 flacons, 5 v. Le 1/2 pot, 1.50 — Le pot, 2.50

NOUVEAU CABINET DE Chirurgie Dentaire

6, RUE DE MAUREPAS — RUEIL —

EN FACE LE BUREAU DE POSTE **Les Mardi et Vendredi de 9 heures à 6 heures**

M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.

Ses Prix sont très Modérés

MAISON A PARIS 38, Chaussée d'Antin, 38 Quartier de l'Opéra

CH. BEAULAVON

Pharmacien de l'Ecole Supérieure de Paris

37, Avenue de Paris, RUEIL (en face de l'Avenue du Chemin-de-Fer)

Analyses Médicales, Chimiques et Micrographiques

La PHARMACIE NOUVELLE DE RUEIL vend tout aux mêmes prix et conditions que les Pharmacies-Drogueries de Paris.

GARANTIE-SECURITÉ

Achille CAT

GEOMETRE

Expert près le Tribunal civil de la Seine

Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.

Lévée de plans, nivellement, projets de canalisation d'égoûts, routes, chemins de fer, tramways, etc.

30, rue du Chemin-de-Fer NANTERRE

MÉFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les Eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies

La SEULE EAU qui convienne à tous, c'est **L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT**

L'EAU DE LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de table de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.

EN VENTE PARTOUT

ENTREPOT : 39, Rue Rouget-de-l'Isle, SURESNES

Téléphone : EAU DE LIANCOURT-SURESNES

VIN GUÉRIN-ROGER, propriétaire-viticulteur à GONGNIES (Gard).

Représentants sérieux demandés pour la vente de mes Vins. Forte remise. Inutile de se présenter si on ne possède pas de garanties sérieuses.

OCCASION UNIQUE — A VENDRE avec grande perte un TRICYCLE à pétrole neuf, moteur de Dion Bouton, 2 chevaux 1/4, modèle 1901, marque Whitworth.

S'adresser : à M. ROCHARD, 44, av. du Chemin-de-fer, Rueil.

Imp. HUBY 23, r. Maurepas, Rueil, et 36, r. St-Germain, Nanterre

VIN FIN BEAUJOLAIS Grande Vacherie Normande **POUPARD**

19, Rue Saint-Germain, 19 NANTERRE

Lait garanti pur **TAUREAU POUR LA MONTE**

L'ILE FLEURIE

à 10 minutes de la Gare de Nanterre en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE RESTAURATEUR

Premier de la Classe et de la Pêche de la Partie de la Seine comprise entre les Ponts de Bezons et de Dougival

SPECIALITÉ DE MATELOTES & FRITURES

BONNE CAVÉ — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS

Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano

BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)

Pêche et Baignades; Leçons de Natation

CHASSE sur l'EAU toute l'Année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, RÉPARATIONS & LOCATION DE CANOTS

GARAGE ET GARDE DE BATEAUX

Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

EDMOND HUBY

Maison fondée en 1869

NANTERRE — 36, Rue de Saint-Germain, 36 — NANTERRE

| | | | |
|---|--|---|--|
| BILLETTS DE DÉCÈS en une heure depuis 5 francs le cent | BILLETTS & CARTES de Mariage depuis 4 fr. le cent | CARTES DE COMMERCE EN TOUS GENRES | Factures, Registres, Têtes de Lettres |
| Sur Papier Anglais | Cartes de Visite à la Minute depuis 1 fr. 25 | SPECIALITÉ D'AFFICHES ET DE Travaux pour la Publicité | ENVELOPPES LIVRES à SOUCHES, MANDATS |
| FORMANT ENVELOPPE depuis 6 fr. le cent | CARTES de Menus, de Bats, de Naissances | JOURNAUX, BROCHURES STATUTS Comptes Rendus, Prix-Courants Prospectus, Programmes, Circulaires | Quittances de Loyer CONGÈS, ENGAGEMENTS Ecritures pour Location Reliure & Brochure |

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR ET EN COULEURS

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

Avis Important. — Tout Client commandant des Imprimés commerciaux aura droit sur sa demande, à une insertion gratuite d'une réclame dans le Journal de Nanterre

LE CONGRÈS DE LYON

(Suite)

La Décentralisation

Le Congrès adopte ensuite à l'unanimité le vœu suivant de M. Beauquier, député du Doubs :

Considérant que le peuple français est le plus administré de tous les peuples, qu'il en tire de grands frais une véritable armée de fonctionnaires dont on pourrait sans inconvénient supprimer un grand nombre ;

Considérant que les initiatives locales et individuelles sont étouffées par le despotisme bureaucratique d'une administration trop centralisée ;

Considérant que cette centralisation excessive est absolument contraire à la nature même du régime républicain, qu'elle constitue un danger permanent pour la République en permettant à l'audace d'un aventurier quelconque de mettre la main sur la France en mettant la main sur Paris ;

Le Congrès demande la décentralisation des services publics et une organisation nouvelle de la France au point de vue administratif, organisation simplifiée qui donnerait de plus grands pouvoirs aux assemblées communales, départementales ou régionales en leur laissant la discussion et la gestion des intérêts locaux usurpés par l'Etat ;

En un mot, le Congrès réclame l'application de cette formule : à l'Etat les intérêts nationaux, aux départements et aux régions les intérêts régionaux, aux communes les intérêts communaux.

Retraites ouvrières

M. Falot expose en termes succints, mais pleins de précision, la question des retraites ouvrières.

Après avoir rappelé que les secours sont une dette sacrée, que le droit à la vie est un principe de justice et une sauvegarde sociale, M. Falot démontre que du droit à la vie découle nécessairement le droit à la retraite en cas de vieillesse ou d'invalidité.

Il fait approuver par le Congrès et à l'unanimité le vœu suivant :

Le Congrès réclame immédiatement du Parlement le vote de retraites permettant de subvenir aux premiers besoins de la vie pour tous les citoyens et citoyennes hors d'état de travailler et n'ayant pas les ressources nécessaires pour assurer leur existence.

Propagande générale

M. Genevois est rapporteur de la question de propagande générale. Il conclut à une action énergique dans toutes les organisations du parti et fait adopter les résolutions qui suivent :

1^o Les élus qui se réclament du parti radical devront soutenir les organisations locales en acceptant la présidence d'honneur de ces groupements et par des conférences ;

2^o L'action des élus devra s'étendre aux circonscriptions privées de représentants autorisés du parti ;

3^o Les adhérents devront se mettre à la disposition du comité exécutif pour une campagne de conférences, et un roulement sera établi à cet égard par ledit comité ;

4^o Les adhérents devront faciliter par tous les moyens les associations laïques et les œuvres post-scolaires ;

LE CONGRÈS DE LYON

5^o Dans les élections, les organisations soutiendront au premier tour le candidat du parti ; au second tour, ils se prononceront pour le candidat avancé qui aura eu le plus de voix.

La propagande par la presse devra être favorisée par tous les moyens possibles ; avoir des lecteurs républicains, c'est avoir des amis électeurs du parti.

Le parti favorisera également les œuvres d'éducation et d'instruction laïque et que les enfants connaissent, en particulier, l'histoire des dernières années, de façon à savoir ce qu'a fait la République. Ce point spécial devra être enseigné aussi dans les cours d'adultes et dans les œuvres post-scolaires.

Les Congréganistes

M. Chauvin demande à l'Assemblée d'adopter un vœu ayant pour but d'interdire le droit de vote aux ecclésiastiques et congréganistes ayant fait des vœux. Le Congrès se prononce dans ce sens et adopte également une proposition exigeant l'autorisation écrite du père et de la mère pour la participation des enfants à un acte quelconque du culte.

La Loi sur l'enseignement

M. Buisson, député, fait un remarquable exposé de la situation de l'enseignement en France. Les arguments qu'il développe, aux applaudissements répétés de l'assistance, sont d'ailleurs résumés dans des considérants de la proposition suivante que M. Buisson soumet à l'approbation du Congrès :

Le Congrès, considérant que dans la démocratie le droit d'instruire les enfants ne peut être considéré ni comme un droit naturel illimité, ni comme un pouvoir discrétionnaire des parents, ni comme une industrie exempte de contrôle ;

Affirmant qu'il appartient à l'Etat, défendeur de la personne humaine quand elle ne peut se défendre elle-même et agissant dans l'intérêt social du présent et de l'avenir, de prendre à l'égard de l'éducation de la jeunesse deux ordres de mesures ;

D'abord de faire de l'enseignement un service public offrant à tous gratuitement et également une instruction dont l'ampleur dépendra de la capacité des enfants et non plus de la fortune des parents ;

Ensuite de veiller à ce que ni les parents ni les maîtres ne puissent user de leur autorité au détriment des enfants, c'est-à-dire de la société ;

Considérant que pour les enfants instruits dans la famille, l'Etat a épuisé son pouvoir d'intervention quand il a prescrit par la loi un minimum d'instruction obligatoire, mais qu'il a une action beaucoup plus étendue à exercer soit sur les personnes, soit sur les établissements qui entreprennent la distribution collective de l'enseignement à des enfants réunis sous leur direction ;

Qu'en effet, l'Etat a le droit et le devoir : 1^o D'imposer à ces personnes les garanties de moralité et de capacité sans lesquelles les enfants ne sauraient leur être confiés, même avec le consentement des parents ; 2^o D'imposer à ces établissements les conditions d'existence et de fonctionnement que la loi édictera comme nécessaires pour assurer le respect du droit de l'enfant ;

Considérant qu'en d'autres temps et à un autre degré de civilisation la société laïque, incapable d'assurer elle-même l'enseignement, a pu s'en décharger sur l'Eglise et celle-

LE CONGRÈS DE LYON

ci sur les congrégations religieuses, investies à cet effet de pouvoirs et de privilèges correspondant aux services qu'elles devaient rendre, mais qu'aujourd'hui l'Etat républicain ne saurait perpétuer cette organisation sans faillir à sa fonction et sans accepter définitivement cette abdication partielle de la souveraineté nationale que la loi de 1850 lui avait arrachée sous le nom fallacieux de liberté de l'enseignement, qu'il importe de ramener ces mots « liberté de l'enseignement » à leur sens légitime, à savoir, la liberté pour des adultes d'exercer sur des mineurs une autorité qu'ils tiennent de la double délégation de l'autorité de la famille et de l'Etat, délégation qui ne peut se faire qu'à des conditions déterminées par la loi ;

Qu'ainsi entendue, cette liberté exprimée individuellement, conforme aux institutions républicaines du pays et favorable aux progrès de l'esprit public, doit être maintenue à tout citoyen, à charge par lui de répondre de l'abus qu'il en peut faire ;

Le Congrès émet le vœu :

1^o Que la loi Falloux soit abrogée ;

2^o Que le Parlement refuse de conférer la reconnaissance légale l'autorisation de tenir école à toute association ou corporation non laïque ;

3^o Qu'il soit accordé aux établissements laïques qu'avec l'obligation pour eux tout en gardant leur liberté de méthode d'être toujours ouverts à l'inspection des représentants de l'Etat ;

4^o Qu'un citoyen français remplissant les conditions requises par les lois scolaires soit pour enseigner, soit pour diriger un établissement, ne soit exclus de l'exercice de ce droit pour motif d'opinions, mais qu'il soit déclaré déchu dans le cas de fraude d'interposition de personne ou de reconstitution clandestine d'un établissement non autorisé. Que sur ces bases le gouvernement élabore dans le sens le plus démocratique et soumette sans délai aux Chambres un plan de réorganisation de notre enseignement national à tous les degrés.

On adopte également ensuite les vœux suivants :

1^o Que les lois d'enseignement soient appliquées aux colonies ;

2^o Que le passage des écoles primaires aux écoles secondaires soit facilité et que l'enseignement supérieur soit développé en France ;

3^o Que la diffusion des œuvres laïques soit encouragée de la façon la plus efficace, et que le gouvernement aborde la réforme de la loi scolaire de façon à donner au personnel des instituteurs l'indépendance morale et matérielle en vue de la mission démocratique que la République leur a confiée.

Autres Vœux

Sont également adoptés les vœux de M. Berteaux invitant le Sénat à voter la réglementation du travail des ouvriers de chemin de fer ; de M. Charpentier envoyant un salut fraternel aux bleus de Bretagne ; puis les vœux suivants proposés par M. Michel, député :

1^o Qu'il soit apporté une modification à la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés anonymes tendant à fixer une répartition équitable des bénéfices nets entre le capital argent et le capital travail qui le mette en œuvre.

2^o Que l'impôt proportionnel et progressif sur les revenus au-dessus du minimum nécessaire à l'existence devienne la base de toutes les charges fiscales du pays.

3^o Qu'il soit prélevé sur cet impôt la somme nécessaire pour assurer un minimum

LE CONGRÈS DE LYON

d'existence à toute personne âgée de soixante ans et plus n'ayant aucun revenu appréciable.

4^o Qu'il soit créé un ministère d'assurance et de prévoyance sociale qui aurait pour but de centraliser, diriger et gérer toutes les institutions de prévoyance et d'assistance ayant un caractère général.

De créer une Mutuelle nationale ayant pour objectif de couvrir et de garantir tous les risques du hasard : incendie, accident, chômage, vie, etc.

De multiplier, avec le concours du département et de la commune, des asiles laïcs de vieillards, d'orphelins et d'enfants assistés.

1^o Vœu en faveur de l'abrogation des lois dites lois sclérotées votées sous le ministère Dupuy sur le rapport de M. Lasserre. Ce vœu est présenté par M. Sénac, député et Bonnafous, délégué du Tarn-et-Garonne. La sous-commission propose l'adoption (adopté).

Les Emplois publics

L'Assemblée approuve également le rapport suivant de M. Ravoire (Hérault) :

« Le Congrès, considérant que selon la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, tous les citoyens étant égaux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Considérant qu'un des buts de la République doit être de poursuivre la démocratisation de tous les services publics ;

Considérant que certains emplois sont complètement inaccessibles aux citoyens peu fortunés, mais capables de les remplir, soit parce que ces emplois sont très peu payés au début ;

Emet le vœu que les sommes disponibles résultant de la suppression des emplois et fonctions inutiles, et de la diminution des gros traitements soient complètement réservées à l'augmentation du traitement des fonctionnaires peu payés — surtout des instituteurs — et au paiement des fonctionnaires non rétribués durant le temps de stage imposé par les règlements.

Les Conseils de Guerre

Sur le rapport de M. Morlot, député de l'Aisne, le congrès adopte à l'unanimité un vœu demandant la suppression des conseils de guerre et la réforme complète du code de justice militaire.

Mairie de Nanterre

Cours d'Adultes pour les Jeunes Gens

AVIS

Le maire de la commune de Nanterre informe le public qu'un cours d'adultes pour les jeunes gens âgés d'au moins 14 ans sera ouvert à l'Ecole du Centre, 11, boulevard du Midi, à partir du lundi 3 novembre, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir. Ce cours est réservé à tous les jeunes gens habitant la commune.

Les inscriptions seront reçues tous les soirs par M. Girault, directeur de l'Ecole. Nanterre, le 1^{er} novembre 1902.

Le Maire, officier d'Académie. J. GAUTIER.

Bibliothèque Populaire DE NANTERRE

11, Boulevard du Midi, 11

Le public est informé que la Bibliothèque populaire de Nanterre, située 11, boulevard du Midi, est ouverte le mardi et le vendredi, de 8 à 9 heures du soir, pour le prêt de livres à domicile. Plus de 7.000 volumes sont mis gratuitement à la disposition des lecteurs qui habitent Nanterre et se sont fait inscrire par la bibliothèque au siège social.

Le Comité fait savoir également qu'un nouveau catalogue très complet, publié par ses soins, vient d'être mis à la disposition des lecteurs au prix modique de 0 fr. 50 et il fait appel au public pour profiter des avantages que leur offre la Bibliothèque populaire.

Les personnes qui désirent contribuer à la prospérité de l'Œuvre sont priées de se faire inscrire comme membres honoraires, moyennant une cotisation annuelle de 6 francs, au siège de la Bibliothèque.

Jours d'ouverture : **Mardi et Vendredi**, de 8 à 9 heures du soir. Fermée en août et septembre et dix jours à Pâques.

Pour le Comité :
Le Maire, président,
J. GAUTIER.

Tribune Libre

La Commission Municipale des Finances

ET L'ENSEIGNEMENT

La Commission des finances a cru devoir, par raison d'économie budgétaire, supprimer les crédits affectés aux cours d'adultes et à l'enseignement du chant. Sans doute, il y a lieu de peser les dépenses communales, mais faut-il que les économies que l'on veut faire n'atteignent pas l'instruction que reçoivent depuis longtemps les enfants de la commune.

Pour avoir quelques centaines de francs d'économie, on décrète, d'un coup de plume, qu'il n'y aura plus de cours d'adultes, plus de cours de chant, plus de cours de coupe.

Comment voici 20 à 30 jeunes gens qui viennent demander à l'instituteur de compléter leur instruction, de leur enseigner des connaissances indispensables qu'ils ont oubliées depuis leur sortie de l'école ou qu'ils n'ont pu apprendre parce qu'ils l'ont quittée trop tôt pour aller gagner leur pain et vous leur répondez : Halte-là ! Vous savez lire et écrire, cela suffit. Vive la lumière — la lumière sous le boisseau ou plutôt sous l'éteignoir. — C'est bien là l'esprit patriotique « art nouveau (Millevoys et Cie, propagateurs).

Tant pis pour les malheureux qui sont en retard et qui, peut-être, se verront refuser plus d'un emploi faute d'instruction.

Notre député devrait bien faire obtenir les palmes académiques à tous ces amis de l'instruction qui sont si partisans des œuvres post-scolaires.

La Commission des finances a décidé de supprimer les cours de chant, sous prétexte que les instituteurs et les institutrices savent et doivent chanter pour entrer dans les écoles? Cet argument n'est pas fort, car on comprend facilement que savoir un peu de théorie, sol-

fier quelques mesures avec une voix plus ou moins juste, est loin de suffire pour diriger, avec assurance, du solfège, des chants, des chœurs (attention à l'orthographe, typo?), diriger des chœurs si simples qu'ils soient, et nous pouvons dire qu'il n'y a pas de tiers des maîtres et maîtresses qui ont ce talent et l'organe pour s'en servir.

Les parents qui désiraient voir leurs enfants continuer d'apprendre le chant n'auront donc d'autre ressource que celle de les envoyer rue Volant (la maison n'est pas au coin de la rue). Les enfants seront reçus à bras ouverts et à la prochaine distribution des prix aux écoles communales, nous pourrions entendre chanter des chœurs dans le goût de celui-ci (air connu) :

Grand Millevoys, descendez en nous,
Bonnes poires nationalistes
Éclairés-nous, éclairés-nous,
Nous en avons rudement besoin, etc., etc.

C'est égal, il est regrettable que ces messieurs de la Commission des finances soient aussi peu passionnés pour la musique. Nous ne leur ferons pas l'injure de croire qu'en fait de musique ou de chant, ils n'apprécient que le « chant d'arrière » articulé par un personnage bien connu à la fête de Neuilly, où il tient boutique de vents. Ce ne serait plus alors la Commission des finances, mais bien la Commission des « pétomanes ».

Il est vrai que tous les goûts sans dans la nature. Il en est de même des odeurs qui parfument plus ou moins l'air — témoins celles de la colle.

Nous aimons à croire que le Conseil municipal ne voudra pas faire des économies de bouts de chandelles aux dépens de la lumière dont nous voulons éclairer les élèves de nos écoles communales.

La majorité ne voudra pas qu'il soit dit que le Conseil actuel, dans son passage aux affaires municipales, a laissé prendre des mesures agréables aux réactionnaires, et elle voudra rétablir les crédits supprimés par quelques économistes.

CH. RIKDMANN.

Dernière heure. — Les affiches de ce Comité d'action et de défense républicaines a fait placarder sur nos murs, il y a quelques jours, pour annoncer une conférence de notre ami Coublaux sur l'« Enseignement à propos du budget communal », n'ont pas eu l'avantage de plaire à ces messieurs de la Commission du budget. Ils étaient même très embêtés, car ils se rendaient compte de l'accueil que la population républicaine de Nanterre réservait à leurs propositions antilibérales. Ils n'ont pas attendu que la conférence, projetée pour samedi 6 courant, ait eu lieu pour décider que les cours d'adultes ne seraient pas supprimés.

Néanmoins, nous félicitons la Commission du budget d'être revenue sur une partie de ses décisions. Nous espérons bien obtenir le maintien du chant dans les écoles, bien qu'il soit question, nous dit-on, de supprimer aussi, par raison d'économie, la Fanfare municipale et de la remplacer par une vulgaire « musette ».

Ce serait plus économique, c'est vrai, mais cet instrument qui convient aux naturels de Saint-Flour, ne saurait plaire à notre population. Y aurait-il par hasard quelque Auvergnat dans cette fameuse Commission du budget?

CH. R.

VILLE DE NANTERRE COMITÉ D'ACTION ET DE DÉFENSE RÉPUBLICAINES

Le Comité d'Action et de Défense Républicaines a l'honneur de prier les habitants de Nanterre de vouloir bien assister à la

CONFÉRENCE

qui sera faite le **Samedi 8 Novembre** prochain, 8 h. 1/2 du soir, Salle Tragin, par

M. COULBAUX
qui traitera de

L'Enseignement à propos du Budget Communal

Le Comité sera particulièrement reconnaissant aux Dames et Mères de famille qui voudront bien honorer cette Réunion de leur présence.

POUR LE COMITÉ :
Le Président,
Albert LENFANT.

LE

SUCRE A 13 SOUS

Dans le projet de budget pour 1903, que le ministre des Finances a déposé la semaine dernière sur le bureau de la Chambre, figurent, entre autres réformes importantes, celles relatives à la nouvelle taxe sur le sucre et à la réglementation du privilège des bouilleurs de crû.

Il serait puéril de revenir, aujourd'hui, sur cette dernière et fameuse question des bouilleurs de crû qui a déjà fait tant couler d'encre et que tout le monde connaît.

Mais, il nous a paru intéressant de retenir votre attention sur la réforme qui a trait à une réduction notable de l'impôt sur le sucre, comme compensation de la suppression des primes à l'exportation édictée par la convention signée le 5 mars dernier à Bruxelles.

Le cabinet actuel, qui a repris et a fait sien le projet dont le ministre Waldeck-Rousseau avait saisi le Parlement, se propose d'abaisser de 60 fr. à 25 fr. les 100 kilogrammes, le droit de consommation sur le sucre que M. Caillaux voulait voir réduire à 40 fr. seulement.

M. Rouvier propose, en outre, de ramener de 4 fr. à 2 fr. la taxe de raffinage, ce qui permettra d'assurer aux consommateurs un dégrèvement total de 37 fr. par 100 kilogrammes, correspondant à une diminution de 40 o/o sur le prix de vente actuel du sucre qui serait abaissé ainsi à 0 fr. 65 le kilogramme, et mis à la portée d'un plus grand nombre de bourses.

Ce sacrifice, consenti volontairement par l'Etat, représentera une moins-value, dans les caisses du Trésor, d'environ 41 millions de francs, par rapport au rendement de l'impôt des exercices précédents.

L'effort est certainement très louable, et cette mesure aura une répercussion heureuse sur le budget — bien modeste, celui-là — de tous les travailleurs.

Néanmoins, nous estimons que cette réforme est encore insuffisante, car nous aurions désiré voir le sucre, qui est un aliment de toute première nécessité, exempt de tout droit au profit du fisc, comme le blé, par exemple.

Dans un autre ordre d'idées, pour que nos sucriers et nos betteraviers ne se ressentent pas des conséquences de la convention de Bruxelles, lorsqu'elle aura été ratifiée, et qu'elle nous aura fermés les marchés extérieurs, il sera nécessaire que notre marché intérieur absorbe, à lui seul, une quantité de sucre au moins égale à la production actuelle.

Il est démontré que cet accroissement dans la consommation ne peut être obtenu que par une baisse très sensible du prix du sucre.

Au taux de 25 francs fixé par M. Rouvier, nous acquitterons d'ailleurs un impôt supérieur à celui imposé aux Anglais, aux Belges, et aux Allemands, qui payeront respectivement 10 fr., 15 fr. et 17 fr. 50.

Or, il ne faut pas perdre de vue que la convention de Bruxelles avait pour but de placer les Etats contractants sur le même pied d'égalité, et ses intentions, qui étaient de véritables engagements, seraient méconnues si nous devions payer le même produit plus cher que nos voisins.

Cette réforme intéresse donc, à la fois, notre agriculture et notre industrie sucrière, qui occupent des milliers d'ouvriers; elle intéresse également les consommateurs qui sont légion, et on peut en conclure, à juste titre que c'est une question nationale qui mérite toute l'attention de nos députés.

En ne retenant à l'ordre du jour de la Chambre que les quatre ou cinq principales interpellations sur les 32 qui lui sont parvenues de tous les points de la rose des vents de l'horizon parlementaire; le président du Conseil a fait la part du feu, et a été bien avisé.

C'est en écartant les discussions stériles qu'il sera possible à nos législateurs de réaliser bientôt ces grandes et urgentes réformes fiscales qui, bien que destinées à consolider notre situation budgétaire, n'en hâteront pas moins l'avènement d'un régime véritablement bienfaisant de progrès et de justice sociale.

LÉON DEMAY.

Chronique Théâtrale

AU CHATELET
Les Aventures du capitaine Corcoran, pièce à grand spectacle en 4 actes et 24 tableaux, de MM. Paul Gavault, Georges Berr et Adrien Vély.

Les amateurs de grands spectacles pourront se régaler. Depuis longtemps, on attendait cette nouvelle pièce; nous l'avons enfin. MM. Fontanes et Judie ont dépensé une somme énorme : on dit 200.000 francs; l'espérance qu'ils obtiendront de beaux bénéfices par la suite.

Vous raconter la pièce? La chose est simple, quoiqu'on ne trouve pas toujours des sujets donnant prétexte à de grandes mises en scène. Ici l'intrigue est légère, mais amusera tout de même.

Corcoran part afin d'aider un vieux savant à réussir dans ses projets. Il commence par enlever la fille d'un rajah; puis il se bat avec les Anglais, passe toujours au milieu des obstacles les plus durs. Bref, les aventures sont un peu prévues, mais, comme je l'ai dit, elles servent à montrer une succession de tableaux absolument remarquables. A signaler, un divertissement anglais très original : des danseuses habillées de façon exquise, évoluant dans un palais merveilleux; et vingt autres attractions, toutes plus fastueuses les unes que les autres.

Les costumes sont superbes; les décors de Jambon et Amable sont de toute beauté. Les ballets, réglés par Van Hamme, ont été très applaudis; la musique est coquette et l'interprétation remarquable. M. Jean Périer, de l'Opéra-Comique, nous a prouvé que, quoique bon baryton, il était aussi bon comédien dans le rôle d'un vieux savant. M. Génier... parfaitement, dans un rôle assez ingrat, a été très applaudi. Jean Darragon, très bien dans le rôle de Corcoran, et n'oublions pas Pougault, l'enfant gâté du public; il a été la gaieté de la soirée, il va, vient, se déme sur cette scène où il paraît complètement à son aise et où bien des fois j'ai craint de le voir tomber dans une trappe. Du côté des dames, félicitons Mmes Blanche Dariel, Debary, Spindler, qui rivalisent de charme.

En somme, la pièce est gaie, vive, aussi agréable pour les enfants que pour les parents et c'est au milieu des applaudissements que s'est baissé le rideau.

FOXY.

AU VAUDEVILLE
Madame Sans-Gêne va reprendre l'affiche et n'est sans doute pas près de la quitter.

Mme Réjane reprendra le rôle qu'elle a créé et où elle a obtenu un de ses plus beaux succès.

A propos de *Amant de cœur*, le drame de MM. Fontanes et Decori, qui remporte chaque soir à l'Ambigu un succès considérable :

La petite Angèle Henry, qui interprète le principal rôle, est âgée de 10 ans et 8 mois; elle est la fille de braves ouvriers du Faubourg-du-Temple. Elle est conduite tous les soirs au théâtre par sa grand-mère, qui ne la quitte pas d'une semelle et lui remet elle-même les nombreux envois de bouillons qui parviennent chaque soir à l'Ambigu au nom de la mignonne artiste. Ses appointements sont de 15 francs par jour, soit 450 francs par mois. Et l'enfant a 10 ans; que gagnera-t-elle quand elle aura 50 ans?

Communiqués

Après les *Deux Consciences*, qui, à la Porte Saint-Martin, succèdent demain à la *Maison du Baigneur*, Coquelin fera une tournée en Europe. Pendant son absence, on reprendra à ce théâtre *Le Bossu*, le drame célèbre de Féval et Anicet Bourgeois. C'est Henry Krauss qui jouera le rôle de Lagardère.

Aux Bouffes-Parisiens, la pièce qui succédera à *Miss Hélyetta* aura pour titre *Le Voyage à Chantilly*, musique de Victor Roger. Il est question de reprendre ensuite les *Travaux d'Hercule*.

Pendant les fêtes de la Toussaint, le *Billet de Logement* a fait encaisser 11.000 francs aux Folies-Dramatiques.

L'irrésistible pièce de MM. Antony Mars et Henri Keroul marche imperturbablement à la 500^e et, étant donné la robustesse de son tempérament, on prévoit que ce n'est pas, quelque superbe soit-il, à ce chiffre qu'elle s'arrêtera. Ajoutons que la pièce appelée à lui succéder est également une pièce militaire et est signée Tristan Bernard.

A propos de recettes dans les théâtres pendant les fêtes de la Toussaint : Elles se sont élevées à la somme rondelette de 262.520 francs.

A l'heure où paraissent ces lignes, le théâtre du Château-d'Eau aura repris *Napoléon*, drame historique en 5 actes et 9 tableaux de MM. Fernand Meynet et Gabriel Didier.

Le théâtre de la Gaîté a repris les *Saltimbanques*, l'amusante opérette de MM. Ordonneau et L. Ganne. La pièce a obtenu le même succès qu'à la création avec une interprétation de premier ordre. Guyon fils en Paillasse; Brunais, comique plein d'entrain; Jeanne Petit en saltimbanque; Mary Théry, superbe en Lutèce, en sont le charme.

Le brillant ballet des Bohémiens et la désopilante pantomime exécutée par la troupe Stoff font, des *Saltimbanques*, le plus attrayant spectacle.

Le théâtre d'Art International donne tous les soirs ses deux pièces principales : *Alléluia*, de Marco Praga et le *Triomphe*, le grand succès actuel de ce théâtre.

Aux Mathurins, on annonce l'engagement de Polaire, l'héroïne de Claudine à Paris et de Louise France, qui interpréteront une pièce curieuse signée Martin Gail.

Mais en attendant, les recettes continuent fructueuses avec *Maquereux de nuit*, comédie militaire de Léon Jancey; *Le Quadrille*, 2 actes de Tarride et Jancey et *Les Deux Courtisanes*, de Francis de Croisset, où nous avons admiré le talent de Mme Cora Laparcerie.

En attendant la revue dont on dit merveilles, les Folies-Bergère ont donné cette semaine une pantomime nouvelle en trois tableaux : *Pierrot don Juan* pour les représentations du célèbre mime Séverin.

Deux curieux numéros à ajouter au programme déjà si intéressant du Cirque d'Hiver : les Phoque jongleurs, présentés par le capitaine Jansen; puis les Moscovites Tschernobouff, dans leurs danses et chants. Bonnes soirées en perspective.

Le succès est à l'Olympia avec *Miss Boston d'Or*, costumes, décors, tout est merveilleux; l'interprétation hors ligne et le ballet aérien suffisent à expliquer la vogue de cet établissement.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Bernier Aimée, rue Volant, 35; Van Kilsdonk Simonne, rue Francisque Sarcey, 4; Robineau Auguste, rue Pasteur, 40; Roger Madeleine, rue de la Mairie, 1.

PUBLICATIONS. — Vernetti à Nanterre et Mlle Tarry, à Saint-Gervais (Seine-et-Oise); Grandpré, à Levallois-Perret et Mlle Marchand, à Levallois-Perret (Seine); Porche et Mlle Roux, à Nanterre; Paillot et Mlle Locher, à Nanterre.

MARIAGE. — Stein, à Nanterre et Mlle Moreau, à Nanterre.

ECHOS

DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Rueil

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Ducarroux Léontine-Albertine, rue de Suresnes, 23; Nuisement Suzanne-Marguerite, place de l'Eglise, 7; Rocher Irène-Marie-Jeanne, rond-point Hortense, 1; Beaumont Madeleine, rue du Gué, 5; Bertrand Yvonne-Alice, rue Haute, 5; Sené Charlotte-Marguerite, boulevard Solferino, 10.

PUBLICATIONS. — Deroubaix Georges-Henri, employé, rue de Marly, 50; Rueil et Ducroux Eugénie Louise, journalière, rue Jean-Edeline, 22; Rueil; Girard Alfred-Henri, valet de chambre, à Andilly (Seine-et-Oise) et Detourbet Constance-Eugénie, femme de chambre, à Andilly (Seine-et-Oise); Huet Léon-Emile, employé, boulevard des Tilleuls, Rueil et Lefebvre Louise, sans profession, à Courbevoie, 13, rue de Metz.

DECES. — Jourdan Ernest-Alexandre, blanchisseur, 43 ans, rue de Suresnes, 16; Rousseau Raymond-Marcel, 11 jours, rue des Graviers-Souffrettes; Ligne veuve Ruffin, sans profession, 71 ans, rue de Maurepas, 28.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Trains de plaisir à marche rapide de Paris à Dieppe, tous les dimanches, aller et retour dans la même journée. Aller : départ de Paris (Saint-Lazare) à 9 h. 35 du matin. Arrivée à Dieppe vers 10 h. 35 du matin.

Retour : départ de Dieppe à 8 h. 35 du soir. Arrivée à Paris (Saint-Lazare), vers minuit 30.

Prix (aller et retour) : 2^e cl. 9 fr., 3^e cl. 6 francs.

Le nombre de places est limité.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Voyages circulaires à itinéraires fixes

Il est délivré toute l'année à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter en 1^{re} ou 2^e classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, l'Espagne, l'Autriche et la Bavière.

AVIS IMPORTANT. — Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires et d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires) ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le *Livret Guide officiel* édité par la Compagnie P.-L.-M. et mis en vente au prix de 50 centimes dans les gares, bu-

reaux de ville et dans les bibliothèques des gares de la Compagnie; ce livret est également envoyé contre 0 fr. 85 adressés en timbres poste au service central de l'exploitation P.-L.-M. (Publicité) 20, boulevard Diderot, Paris.

Chemin de fer d'Orléans

Excursions

La Compagnie d'Excursions délivre toute l'année des Billets d'excursions comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

Places de luxe. — Compartiments-couchettes

2^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bordeaux, Paris.

NOS CADEAUX

Nous annonçons à nos lecteurs que, désireux de leur être utile, nous avons acquis le droit de leur offrir divers bijoux de fabrication nouvelle inaltérable, imitation exacte des articles des grands bijoutiers de Paris. Il leur suffira, pour recevoir ces magnifiques cadeaux d'une valeur de 10 à 15 francs, d'envoyer leur adresse à la Manufacture de bijoux d'art, 15, rue de Poissy, Paris en ajoutant, par chaque objet choisi, 10 timbres à 15 centimes si l'on désire : Bague, broche, boucles d'oreilles, épingles de cravate, breloque, médaillon, boutons de chemises ou de manchettes, peigne de tête, croix, médaille, fume-cigarette ou cigarette, et 10 timbres à 25 centimes si l'on demande : Chaine ou sautoir, bracelet, collier, pipe, chapelet, boucle de ceinture. Chaque objet est renfermé en un joli écrin.

SURPRISE

En réponse aux nombreuses demandes de nos lecteurs, ayant réussi à leur procurer à titre gracieux, les œuvres actuellement les plus en vue, nous avons chargé la Société des Maîtres Français, section des Beaux-Arts, de leur adresser gratuitement.

Soit : 1^o Un choix d'œuvres pour piano seul ou violon, d'une valeur de 16 fr.

Notamment : Marche du couronnement du Roi d'Espagne. — *La Tsarevna* : la plus célèbre Mazurka de Russie. — Souvenir de la Martinique. — Polka d'Edouard VII, etc.

LEON TIZIER, 14, rue Fontaine, 14, PARIS

ANEMIE EN 20 JOURS

GUERISON RADICALE DE PALES COULEURS, FIEVRES BLANCHES, NEURALGIE

Le Seul véritable spécialiste

Le Seul véritable spécialiste

Le Seul véritable spécialiste

Le Seul véritable spécialiste

Le Seul véritable spécialiste

Le Seul véritable spécialiste

Soit : 2^o Un merveilleux ensemble de toutes les variétés de Chansons et Romances, etc., ayant le plus de succès, avec accompagnement de Piano; d'une valeur de 17 fr.

Pour recevoir cette surprise exceptionnelle, s'inscrire par lettre, adressée à la Société, Boulevard du Montparnasse, 155, Paris; en ajoutant pour couvrir les frais, 10 timbres à 15 cent. ou mandat par chacune des deux séries demandées.

A Vendre 40 FRANCS l'œble Besson

ayant coûté 100 francs

S'adresser, 1, rue des Goulevts, de 11 heures à midi.

LABRADOR

PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

122, rue Lafayette, Paris

PIERRE PETIT & SES FILS

PHOTOGRAPHIE D'ART & DE LUXE

AGRANDISSEMENTS

AUTORISATION DE L'ETAT

EAU NATURELLE

de Vals

EAU DE TABLE

Source Minérale

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

BELLE JARDINIERE

PARIS 2, Rue du Post-Neuf, 2 PARIS

La Plus Grande Maison de Vêtements du Monde ENTIER

VÊTEMENTS

pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

AGRANDISSEMENTS TRÈS IMPORTANTS

de Tous les Rayons

par l'ADJONCTION de 4 NOUVEAUX IMMEUBLES

Envoi FRANCO des CATALOGUES ILLUSTRÉS et d'ÉCHANTILLONS sur demande.

Expéditions Franco à partir de 25 francs.

SEULES SUCCESSIONS : LYON, MONTPELLIER, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, LILLE, SAINTES.